



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



Numéro de publication: **0 412 070 A1**

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 90830361.3

51 Int. Cl.⁵: A47D 7/00

22 Date de dépôt: 31.07.90

30 Priorité: 03.08.89 IT 704589 U

43 Date de publication de la demande:
06.02.91 Bulletin 91/06

84 Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

71 Demandeur: **BREVI S.R.L.**
Via Europa 3
I-24060 Telgate (Bergamo)(IT)

72 Inventeur: **Brevi, Mauro**
3 Via Europa

I-24060 Telgate (Bergamo)(IT)
Inventeur: **Brevi, Romano**
3 Via Europa
I-24060 Telgate (Bergamo)(IT)
Inventeur: **Brevi, Giuliano**
3 Via Europa
I-24060 Telgate (Bergamo)(IT)

74 Mandataire: **Manzoni, Alessandro**
MANZONI & MANZONI - UFFICIO
INTERNAZIONALE BREVETTI P.le Arnaldo n.
2. 2
I-25121 Brescia(IT)

54 Dispositif pour le blocage en position d'utilisation du châssis d'un lit pliant d'enfant.

57 Il s'agit d'un dispositif pour le blocage en position d'utilisation du châssis d'un lit d'enfant pliant du type comprenant, aux côtés opposés, deux traverses dédoublées et repliables à moitié, où les extrémités contiguës (15') des deux éléments en forme de barre (15) constituant chaque traverse (14) sont aplaties et articulées sur une boîte centrale de raccorde-

ment (18) avec la possibilité de les aligner horizontalement l'une à l'autre et les replier parallèlement, et où dans la boîte (18) susdite est montée, en guise de poussoir à ressort, une came (19) avec un lobe (19') pour le blocage et le déblocage des extrémités (15') des éléments (15) quand ils sont alignés horizontalement.

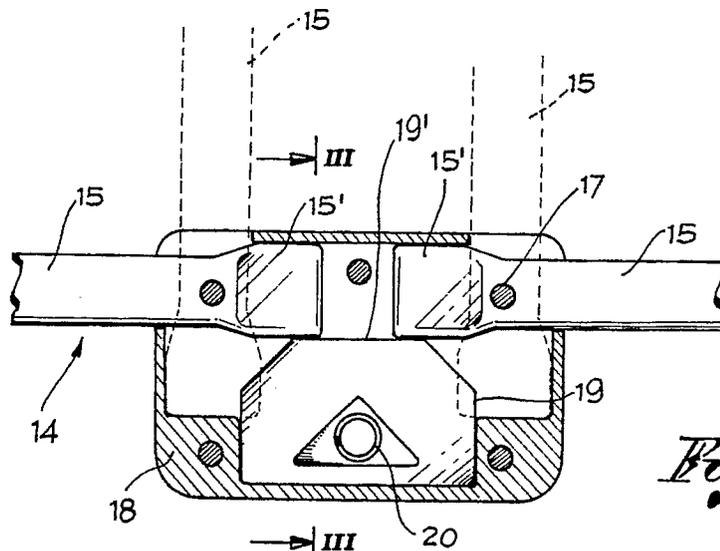


Fig. 2

EP 0 412 070 A1

DISPOSITIF POUR LE BLOCAGE EN POSITION D'UTILISATION DU CHÂSSIS D'UN LIT PLIANT D'ENFANT

Ce modèle d'utilité concerne en général les lits avec un châssis à éléments articulés et complètement repliables pour en réduire au maximum l'encombrement quand il est nécessaire et plus en particulier un dispositif pour le blocage des éléments d'un tel châssis en position d'utilisation.

On connaît déjà un lit soi-disant à repliement total ayant un châssis pliant qui comprend: un étrier central de fond, quatre tiges articulées à cet étrier et s'étendant à deux à deux en directions opposées selon les diagonales d'un rectangle qui composent le fond du lit; quatre montants d'angle articulés, inférieurement, aux tiges susdites et reliés, supérieurement, à deux à deux par des traverses dédoublées et repliables à moitié, et de moyens pour bloquer ces traverses en position horizontale pour mettre le lit en position d'utilisation et pour les débloquent quand il faut le replier.

Le but de cette invention c'est de proposer un dispositif de simple exécution et dont le fonctionnement est assuré qui permet de bloquer automatiquement chaque traverse du châssis d'un tel lit en position horizontale et de la débloquent pour son repliement seulement en agissant volontairement sur un élément à poussoir de décrochage.

Dans ce but les extrémités contigües des deux éléments en forme de tige constituant chaque traverse sont aplaties et articulés sur une boîte centrale de raccordement et dans cette boîte est montée, en guise de poussoir à ressort, une came capable de bloquer les extrémités des éléments susdits quand ils sont en position horizontale pour empêcher le repliement et de les débloquent à commande pour permettre le repliement des traverses et du châssis du lit.

Le dessin ci-joint montre un exemple de réalisation du dispositif en question appliqué à un petit lit pliant. Dans ce dessin:

la Fig. 1 montre une vue perspective d'un lit d'enfant;

la Fig. 2 montre le dispositif de blocage ouvert, en position active et, par lignes en traits, en position de décrochage; et

la Fig. 3 montre une section obtenue selon les flèches III-III en Fig. 2.

Le lit d'enfant auquel on applique le dispositif ici proposé comprend un châssis 10 ayant un étrier central de fond 11 auquel les extrémités de quatre tiges 12 sont articulés, s'étendant à deux à deux en directions opposées selon les diagonales d'un rectangle pour former un plan de fond pour l'appui d'un porte-matelas. Les extrémités des tiges susdites éloignées de l'étrier central sont articulées à la partie inférieure de quatre montants correspondants 13 qui, supérieurement, sont connectés et

articulés à deux à deux avec des traverses 14, dont chacune est formée par deux éléments en forme de barre 15 dressés l'un vers l'autre à partir des montants. Sur le châssis, pour compléter le lit, il y a un enceinte 16 en tissu et/ou filet et en tout cas flexible.

Les extrémités contigües 15' des deux éléments 15 de chaque traverse 14 sont aplaties et articulées, en 17, à une boîte centrale de raccordement 18, dans laquelle est montée, en guise de poussoir, une came de blocage 19, sollicitée par un ressort 20 et déplaçable transversalement à la boîte, c'est-à-dire orthogonalement à l'extrémité 15' des éléments 15.

Le ressort 20 tend à normalement maintenir la came-poussoir 19 déplacée vers l'extérieur du corps à boîte 18 dans une position dans laquelle un lobe 19' de la came se trouve dans le même plan que les extrémités 15' des éléments 15 et en condition d'intercepter automatiquement les extrémités elles mêmes quand elles s'alignent l'une à l'autre.

Pratiquement, quand les éléments 15 sont horizontalement et réciproquement alignés, leurs extrémités aplaties 15' s'appuient automatiquement sur le lobe 19' de la came 19. De cette façon les éléments 15 sont bien bloqués sans aucune possibilité de rotation, en empêchant le repliement des traverses et assurant en même temps l'arrêt et la stabilité du châssis en position étendue pour l'utilisation du lit. Et ça jusqu'à ce qu'on agit volontairement sur la came-poussoir 19 pour la pousser en opposition au ressort 20 et éloigner ainsi le lobe 19' de la came 19 de l'extrémité 15' des éléments 15. Seulement à ce moment-là ces éléments seront débloquent et on pourra les replier pour le repliement complet du châssis tout entier. De l'autre part, la came de blocage 19 se porte en position d'intervention automatique immédiate grâce au ressort 20 pour bloquer de nouveau les éléments 15 susdits aussitôt qu'ils seront portés en position horizontale d'alignement réciproque.

Revendications

1.) Dispositif pour le blocage en position d'utilisation du châssis d'un lit d'enfant pliant du type comprenant, par exemple, un étrier central de fond, quatre tiges articulées à cet étrier et s'étendant à deux à deux en directions opposées selon les diagonales d'un rectangle qui composent le fond du lit, quatre montants d'angle articulés, inférieurement, aux tiges susdites et reliés, supérieurement, à deux à deux par des traverses dédoublées et

repliables à moitié, **caractérisé** en ce que les extrémités contigues (15') des deux éléments en forme de barre (15) constituant chaque traverse (14) sont aplaties et articulées sur une boîte centrale de raccordement (18) avec la possibilité de les aligner horizontalement l'une à l'autre et les replier parallèlement, et en ce que dans la boîte (18) susdite est montée, en guide de poussoir à ressort, une came (19) avec un lobe (19') capable d'intercepter et de bloquer les extrémités (15') des éléments (15) quand ils sont alignés horizontalement et de les débloquer à commande pour permettre le repliement en parallèle des éléments susdits.

5

10

2.) Dispositif selon la revendication 1), où le lobe (19') de la came de blocage (19) est déplaçable d'une position coplanaire avec les extrémités contigues (15') des éléments (15) susdits à une position non-coplanaire, cette position coplanaire étant assurée par le ressort (20) qui sollicite la came, tandis que la position non-coplanaire est conséquent à un déplacement manuel de la came en opposition au ressort susdit.

15

20

3.) Dispositif selon la revendication 2), où la came de blocage (19) est orientée et déplaçable transversalement dans la boîte de raccordement (18), le ressort (20) la maintenant normalement déplacée vers l'extérieur du corps susdit, avec son lobe (19') en position coplanaire aux extrémités (15') des éléments (15) susdits.

25

30

35

40

45

50

55

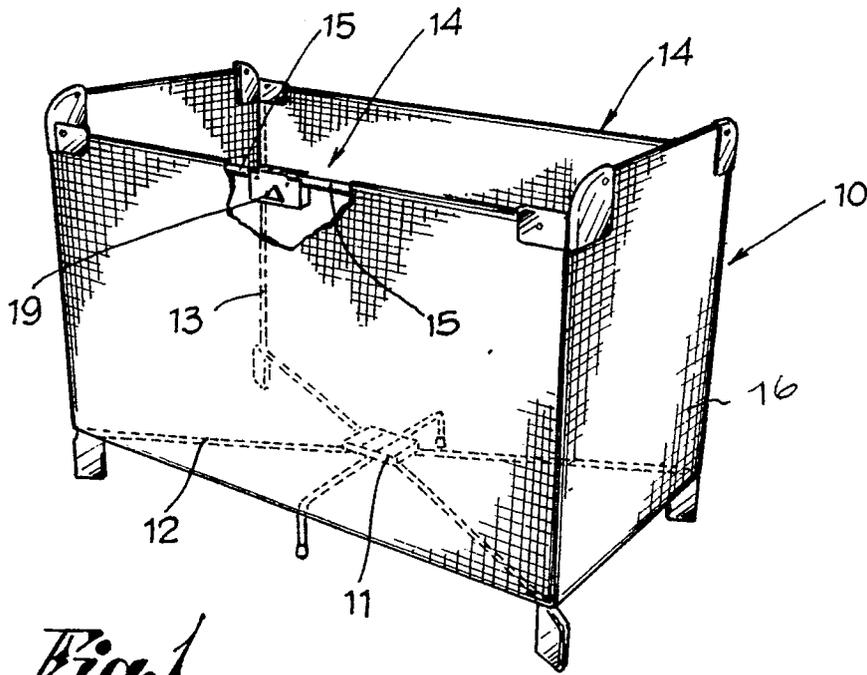


Fig. 1

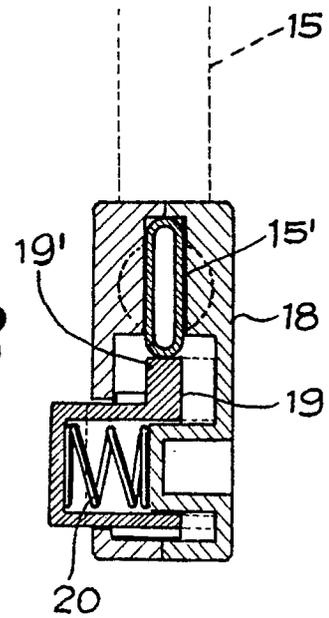


Fig. 3

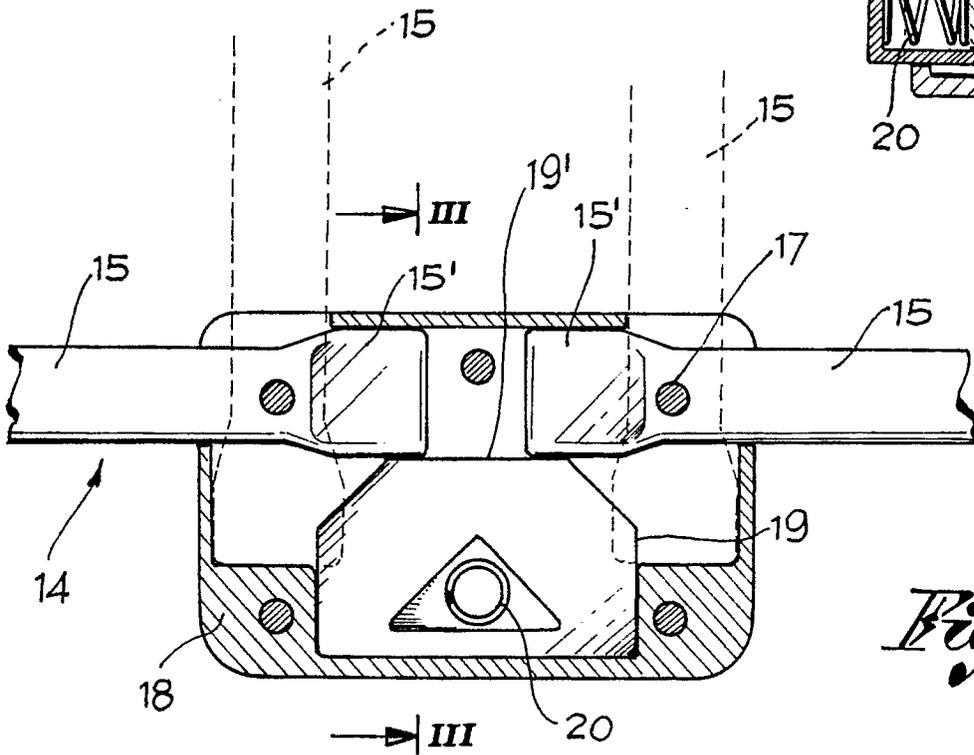


Fig. 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.5)
A	US-A-4 483 026 (KASSAI) * Colonne 5, ligne 66 - colonne 6, ligne 53; figures 7,8 * -----	1-3	A 47 D 7/00
A	FR-A-2 341 063 (GIOFFREDI) * Page 1, lignes 31-35; figures * -----	1	
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
			A 47 D
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 25 octobre 90	Examineur VANDEVONDELE J.P.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention		E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	